

POUVOIR D'ACHAT : POUR UNE REVALORISATION DES SALAIRES !

Lors de la deuxième séance publique du 25 octobre 2021 consacrée au projet de loi finance 2022, le ministre de l'Education Nationale Jean-Michel Blanquer se félicitait du fait que les heures supplémentaires effectives permettraient selon lui d'améliorer le pouvoir d'achat des AED.

Cette autocongratulation du Ministre tient au mieux de la méconnaissance totale des conditions d'existence quotidienne des travailleur·euses précaires, au pire de leur mépris. Comme le souligne le numéro 814 de l'*Université syndicaliste*, une rémunération horaire de 13,11€ est totalement insuffisante et ne saurait constituer aucune « amélioration du pouvoir d'achat ». De plus, lorsque l'on travaille 41 heures par semaine avec du travail de nuit pour les AED en internat, on est en droit d'attendre un pouvoir d'achat suffisant sans avoir à effectuer des heures supplémentaires !

Combien de temps hebdomadaire devons-nous travailler par semaine pour être assurés d'une rémunération permettant de vivre dignement ?

- **Augmentation salariale** pour que le niveau de rémunération corresponde à la catégorie B de la fonction publique !
- **Prime REP et REP+** pour les AED travaillant dans les établissements appartenant à ces dispositifs !

Voilà les mesures qu'exige le SNES-FSU pour le pouvoir d'achat des AED !

POUR L'AMELIORATION DE NOS SALAIRES :



ADHEREZ AU SNES-FSU !

<http://www.orleans.snes.edu/-Adherer-au-SNES-FSU-.html>



ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN